



# FLASH INFO

## CSE EXTRA

### COVID-19



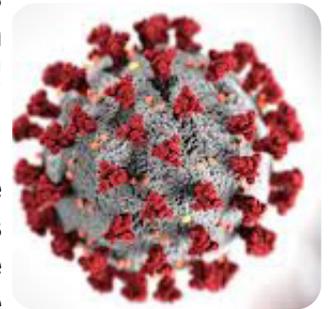
<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

20 mars 2020 #282



Ce vendredi 20 mars, comme vous le savez tous, s'est tenu le Comité Social et Economique (CSE) de HOP!

L'ordre du Jour était : Point d'information sur les **conséquences économiques et opérationnelles de la crise du Covid-19** et **Information et consultation sur le projet de recours à l'activité partielle** au sein de l'UES HOP! – HOP! Training conformément aux articles L. 5122-1 et suivants du Code du travail .



En préambule, nous avons eu une présentation sur la situation de l'évolution de l'épidémie et des mesures sanitaires prises par la Compagnie. Nous ne nous étendrons pas sur le sujet car nous savons tous ce qu'il en est... Nous avons de nouveau rappelé à la Direction son devoir de protection des salariés en matière de santé.

Concernant la situation économique du Groupe et plus particulièrement de HOP, on se dirige vers une **perte de 90% des recettes avec l'arrêt complet de l'ensemble des vols commerciaux d'ici dimanche soir**. Il y aura quelques vols de convoyage lundi et mardi prochain afin d'amener les avions sur les sites de maintenance.

Concernant **la recapitalisation de HOP! elle n'est pas remise en cause** malgré la situation mais interviendra plus tard (dans l'été si la situation revient à la normale). Cette recapitalisation constitue une restructuration comptable et non une injection de liquidités dans les comptes de HOP!

Maintenant, nous arrivons au volet économique des mesures prises par l'Entreprise :

 Report de tous les investissements sauf ceux indispensables à la sécurité des vols et aux opérations, plus quelques projets de transformation indispensables (ex : projet plan de vol au CCO).

 Limitation stricte des frais (déplacements, séminaires, consultants, formations externes etc...)

 **Gel/Report des embauches (CDD et CDI)**. La Direction a confirmé qu'il n'y aura finalement pas de titularisation de PNC contrairement à ce qui était prévu. Nous espérons que nos collègues nous rejoindront au plus vite lorsque l'activité aura retrouvé un flux normal. Nous sommes depuis le début au côté des nouveaux PNC titularisés qui ont subi de plein fouet la rupture de leur contrat de travail (période d'essai). Nous ferons le maximum pour qu'ils ne soient pas oubliés sur le bord de la route...

**Les passerelles vers AF sont maintenues mais les stages d'intégration seront reportés.**

 Dispositif mis en place par les pouvoirs publics permettant un report puis un étalement des cotisations URSSAF et ARGIC - ARRCO.

 Accord de la CRPN pour un report des cotisations patronales jusqu'au 28 novembre 2020, les cotisations des PN sont maintenues.



 Cependant, il n'y a pas de remise en cause de l'application des mesures signées en NAO (augmentation générale, allongement de la grille ...) et le versement du 1/2 treizième mois est bien maintenu également fin juin.

Concernant l'activation de l'**activité partielle (anciennement appelée chômage partiel)**, cela a fait l'objet d'une consultation nécessaire auprès des élus du CSE. Le résultat est le suivant: 24 votes POUR et 5 abstentions. L'activité partielle est un régime exceptionnel d'aide aux entreprises pour préserver les emplois. La compagnie bénéficie d'aides financières de l'Etat sur l'indemnisation des heures non travaillées.

Tout ceci étant très technique, nous allons essayer de vous synthétiser le processus. La mise en place du dispositif d'**activité partielle intervient à compter du 23 mars 2020 pour une durée de 6 mois maximum. La réduction du temps de travail va varier au fil du temps en fonction des besoins.** Au-delà de la programmation des jours OFF réglementaires, **le taux de l'activité partielle s'applique sur les jours ON restant pour déterminer les jours chômés (codés JIP).** Les périodes d'absence (maladie, CP, maternité ) neutralisent l'activité partielle. **Les CP et CET déjà acceptés ne seront pas modifiés.**

**Les PN seront rémunérés au SMMG** (déduit des cotisations, mutuelle, prévoyance, CRPN). Les primes (repas, montées terrain, primes de déclenchement) s'ajoutent au SMMG lorsqu'il y a une activité vol sur le mois.

La Direction a envoyé une FAQ à l'ensemble des salariés afin d'avoir le plus de réponses possibles sur les différents cas de figures de rémunération.

**Les périodes de CP, CET et TAM resteront rémunérées comme le prévoit notre accord et donc l'activité partielle sera calculée sur les jours d'activités/chômés restants.**

Les élus ont demandé à ce qu'un point régulier soit fait sur l'évolution de la situation. Le prochain CSE du 26 mars est maintenu par Skype.

**Vous souhaitez plus d'informations ?  
Vous avez des questions ?  
Vous pouvez nous contacter :**



**Etienne ROSSIGNOL**  
06 88 59 20 34  
[etienne@unachop.com](mailto:etienne@unachop.com)



**Severine PELLAUDIN**  
06 68 07 32 18  
[sepellaudin@hop.fr](mailto:sepellaudin@hop.fr)



**David TOUCAS**  
06 19 77 59 26  
[dtoucas@gmail.com](mailto:dtoucas@gmail.com)



**Pauline POLONCEAU**  
06 01 79 61 85  
[pauline@unachop.com](mailto:pauline@unachop.com)



**Delphine AUBIN**  
06 48 14 09 30  
[delphine@unachop.com](mailto:delphine@unachop.com)



**Cédric CHALIGNE**  
06 20 86 34 27  
[cedric@unachop.com](mailto:cedric@unachop.com)



**Christelle MASSON**  
06 73 39 74 31  
[christelle@unachop.com](mailto:christelle@unachop.com)



**Fabrice LEVIEUX**  
06 11 70 58 99  
[fabrice@unachop.com](mailto:fabrice@unachop.com)